



MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de permis de construire selon la procédure ordinaire

En application de l'article 140 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), le projet suivant est mis à l'enquête publique :

- Requérant(s) :** Commune de Gletterens
Place du Tilleul 1
1544 Gletterens
- Objet :** Modification du balisage de la plage de Gletterens
- Article(s) :** 1178 et 1181 RF
- Localisation :** Plage de Gletterens

Les plans peuvent être consultés au bureau communal durant le délai d'enquête de 14 jours :

du 03 janvier au 03 février 2025

Pendant le délai d'enquête, toute personne intéressée peut faire opposition par le dépôt d'un mémoire motivé auprès du secrétariat communal.

AU NOM DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

